## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DROME COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR SAVASSE

Envoyé en préfecture le 12/07/2022 Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiche le

ID: 026-212603195-20220708-D39\_2022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-39/2022

<u>Date de convocation</u>: 4 juillet 2022 Date d'affichage: 4 juillet 2022

<u>Objet</u>: Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service pour le service de l'eau potable du Syndicat intercommunal des eaux de l'Herbasse (SIEH) pour l'année 2021

L'an deux mil vingt-deux et le huit juillet à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

<u>Présents</u>: Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Anne-Lise TOSI - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS - Jérôme GUILLOUD - Sébastien RUAZ - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA — Carole MOTTUEL

Absents, excusés: Virginie TARDY

Procurations: Frédéric BERNE à Sébastien RUAZ

## Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code Général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service public de l'eau potable 2021, établi par le Syndicat des eaux de l'Herbasse.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en formule la demande.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2021, établi par le Syndicat des Eaux de l'Herbasse.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 11 juillet 2022

Le Maire

Pierre COLOMB